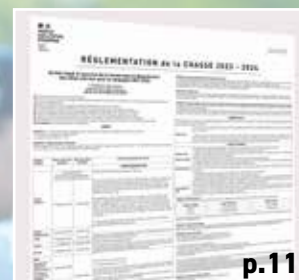


CHASSEURS

des Côtes d'Armor

AOÛT 2023 - n°80



p.11

Saison 2023/2024
Réglementation



p.21

Participez
à une battue



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS
des Côtes d'Armor



**DU 4 AU 9
SEPTEMBRE**

-10%
sur tout le rayon Chasse
"hors promotions en cours"

**+ DOUBLEMENT
DES POINTS**
sur la carte de fidélité.

ANIMATIONS
LES 8 ET 9
avec tombola et de
nombreux cadeaux à
gagner.

PREMIER PRIX
1 Fusil Country
d'une valeur de 759 €



**GRANDE
NOCTURNE**

jusqu'à 22 h
le vendredi
8 septembre

avec buffet
campagnard
gratuit

SOMMAIRE

4 HOMMAGE

- Hommage à Christian LE MERRER

5 ACTUALITÉS

- SIA : délai supplémentaire
- J'aime la nature propre : rendez-vous en mars 2024

7 VIE FÉDÉRALE

- Assemblée générale 2023 : rapport moral du Président

11 RÉGLEMENTATION

- ESOD du groupe II : nouvel arrêté ministériel
- Les principales dates à retenir pour la saison 2023/2024

14 ZOOM SUR

- Campagne en fête

20 CHASSE ET GESTION

- Retour du loup : le point sur la situation

21 PRATIQUE DE LA CHASSE

- Avaugour Bois Meur : participez à une battue !

22 VOS PLUS BELLES PHOTOS

23 FOIRE AUX QUESTIONS

• Directeur de la publication :
Yvon MÉHAUTÉ

• Ont contribué à ce numéro :
Le personnel de la Fédération

• Crédits photos :

ANFA, David BALEINE, Thomas BAYARD, Dylan CHATON, Sophie DUHAMEL, FDC22, Jean-Yves FLOUR, Dominique GEST, Benoît GRACIET, Camille HUBERT, José LE FLEM, Claire LE FRANC, Brigitte LE MERRER, Michelle LE RAT, ONF, Christophe SABLE, Jean-Louis SAMSON, Betty SANCET, Guillaume THOMAS, UDUCR22.

• Conception et réalisation :
RoudennGrafik, Plérin

• Impression et distribution :
RoudennGrafik, Guingamp

FDC des Côtes d'Armor

La Prunelle - BP 214 - 22192 Plérin Cedex
Tél. 02 96 74 74 29 - contact@fdc22.com

Dépôt légal à parution



DÉVELOPPER LES ÉCHANGES ET LE PARTAGE

Chers amis,

Je veux tout d'abord vous dire MERCI. Vous étiez près de 200 à assister à notre assemblée générale du samedi 29 avril à Plérin. À travers les différentes interventions, vous avez pu constater le chemin parcouru par le monde de la chasse, tant l'évolution de nos missions est grande. C'est clair et net, l'engagement des chasseurs sur le terrain n'a de cesse de s'étoffer.

Cet engagement mérite d'être valorisé, pour tendre vers une connaissance plus juste de notre pratique et de ses enjeux. Toutefois, il ne faut pas se méprendre sur la portée de cette ambition : la volonté n'est pas de chercher à faire des "convaincus" ou des "nouveaux adeptes", mais d'employer nos efforts et notre énergie à expliquer qui nous sommes, le pourquoi de notre présence sur le terrain. Chasseurs et fiers de l'être, non ?

En affirmant cela, je veux établir un parallèle avec le spot TV de la FNC diffusé en avril dernier. À travers une question toute simple - "Sait-on vraiment ce qu'est la chasse ?" - le téléspectateur était invité à percevoir le besoin de reconnexion avec la nature qui fait écho en chacun d'entre nous. Un besoin très largement partagé aujourd'hui, bien au-delà de la communauté cynégétique. Ainsi, vous êtes venus nombreux, avec vos familles et vos amis, à l'événement "Campagne en fête" organisé par la Fédération, le 11 juin à l'hippodrome d'Yffiniac. Avec près de 10 000 visiteurs accueillis tout au long de la journée, c'est une franche réussite ! De nombreuses personnes non issues du monde de la chasse ont fait le déplacement, avec l'envie assumée de découvrir un univers non familier, bien décidées à assouvir leur curiosité. S'informer au moyen de rencontres et de partages d'expériences avec des personnes directement concernées : n'est-ce pas la meilleure façon de favoriser le "bien-vivre ensemble" ?

Tandis que nous devons poursuivre nos efforts de communication, en parallèle, nous devons sans cesse nous adapter aux nouvelles lois, aux nouvelles orientations et autres contraintes qui nous sont imposées. Dans mon rapport moral de l'AG, que vous retrouverez dans ce numéro, le ton est donné. Le plan "Sécurité à la chasse 2023", la perspective de l'interdiction du plomb ou encore le SIA qui commence (enfin) à être fonctionnel, comme en atteste le report de la date butoir au 31 décembre 2023... On est bien d'accord, ce n'est pas simple. Une chose est sûre : nous devons rester solidaires et nous mobiliser par tous les moyens à notre disposition, pour que le bon sens finisse par l'emporter.

Comme vous le savez, avec mon équipe, je m'emploie à ne jamais rien lâcher, et à ne jamais s'avouer vaincu. Vous pouvez compter sur moi comme je peux compter sur vous. Je vous en remercie.

Pour conclure cet édito, je vous souhaite une excellente ouverture générale et saison cynégétique, dans le strict respect de la sécurité et des autres usagers de la nature.

Amitiés en Saint-Hubert.

Yvon Méhauté,
Président de la FDC22

www.fdc22.com



Hommage à Christian LE MERRER

C'est avec une vive émotion que la Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor a appris le décès de Christian LE MERRER, survenu le 19 juin dernier, à l'âge de 68 ans. Très dévoué au service de la chasse, il était à la fois président de l'Association départementale des chasseurs de lapins et de la société communale de LANGOAT. Christian a beaucoup donné. Le bénévolat associatif a fait partie intégrante de sa vie, comme en témoigne le maire de sa commune, Hervé DELISLE, qui l'a fait citoyen d'honneur. Christian avait le sens de l'engagement chevillé au corps, tout en étant discret. Missionné par la Fédération des chasseurs, il était également estimateur de dégâts de gibier dans les cultures, après avoir suivi la formation dédiée aux côtés de René QUILLIOU dont il était très proche. Investi dans cette tâche depuis 2000, il s'est toujours



En 2018, Christian LE MERRER a reçu la médaille de la Fédération. Une reconnaissance pour son investissement et son engagement au service des autres.

montré à l'écoute des agriculteurs, comprenant leurs difficultés. Il avait d'ailleurs fait l'acquisition d'un drone pour survoler les zones impactées et ainsi définir avec précision les dégâts constatés. Tous ceux qui l'ont côtoyé savent avec quelle constance il tenait ses fonctions, pour lesquelles il faisait

toujours preuve de disponibilité et de pédagogie. Très actif et déterminé, il savait donner vie à ses projets, comme ce pavillon de chasse accessible aux autres associations communales pour leurs réunions. "Ce projet illustre bien la valeur du partage à laquelle Christian était très attaché. Cette initiative qui lui tenait très à cœur doit servir d'exemple pour les autres territoires", souligne Frédéric QUIMERC'H, administrateur du pays n°13.

Christian, merci pour tout ce que tu as apporté au monde de la chasse. Nous garderons de toi tes qualités profondes et ta bonté que tu as su partager.

À son épouse Brigitte, à ses filles Delphine et Coralie, à toute sa famille et ses amis, la Fédération adresse ses plus sincères condoléances.



DECATHLON
TRÉGUEUX

Retrouvez toute la Chasse et bien plus :

- Conseils techniques
- Échanges avec des passionnés
- Qualité / prix
- Cartouches, textiles, chaussants, accessoires...

10 €
OFFERTS

Pour 100 € d'achat
du 10/09 au 20/09 sur
présentation de ce bon

- Uniquement sur la marque Solognac (hors cartouches).
- Seulement pour les 200 premiers clients.

DÉCATHLON TRÉGUEUX - 1 rue Claude Sautet - 22950 Trégueux
02 96 75 04 08



SIA

Délai supplémentaire pour la création de votre compte chasseur

REPORTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

À la demande du ministère de l'Intérieur, tous les détenteurs d'armes ont désormais l'obligation de posséder un compte personnel SIA (Système d'Information sur les armes). La démarche de création d'un compte s'effectue sur internet, via le lien suivant :

<https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr/>

créer un compte, il faut disposer d'une adresse mail. Vous devez également scanner votre carte d'identité, un justificatif de domicile et votre permis de chasser (titre permanent).

Dès l'ouverture du SIA aux chasseurs le 8 février 2022, la récurrence de problèmes techniques rencontrés sur la plateforme en a découragé plus d'un. Si aujourd'hui ces dysfonctionnements se font plus rares, le déploiement du dispositif nécessite tout de même un certain temps d'appropriation.

Initialement prévue au 30 juin 2023, la date butoir a été reportée au 31 décembre prochain. Cette décision fait suite à de nombreuses interventions de la FNC auprès du ministère de l'Intérieur.

Bien que l'annonce de cette nouvelle sonne comme un soulagement, **nous vous conseillons de ne pas attendre le dernier moment.** Rappel : pour

Depuis janvier, la Fédération a mis en place un service d'accompagnement de ses adhérents à la création de compte SIA (sur rendez-vous). Une aide très appréciée puisque tous les créneaux proposés sont d'ores et déjà réservés jusqu'à la fin de l'année. Vous pouvez toutefois vous faire aider par la préfecture, les sous-préfectures ou encore certaines Maisons France Services.

CHASSE - TIR SPORTIF

**ARMURERIE
DU
SILLON**

53B, rue de Boïsgelin - 22610 PLEUBIAN
02 96 16 53 90 - adusillon@orange.fr

— Armurier diplômé —

**PENSEZ À VOS
★ RÉGLAGES D'OPTIQUES ★
AVANT LA SAISON.**

**POSSIBILITÉ D'OUVERTURE
DE VOTRE COMPTE SIA EN MAGASIN.**

VENTE ★ RÉPARATION ★ RÉGLAGE ★ ARMES
OPTIQUES ★ TIR ★ LOISIRS ★ DÉFENSE ★ CADEAUX

**ARMURERIE
MAILLET
COUTELLERIE**

ARMURERIE COUTELLERIE MAILLET
 Armurerie Coutellerie Mailet
 17 RUE CARNOT • 22100 DINAN • Tél 02.96.39.20.37
 Ouvert du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h.

J'aime la nature propre

Rendez-vous en mars 2024



Pour la première fois, la FDC22 participera l'année prochaine à l'opération "J'aime la nature propre" (JLNP), lancée par la Fédération nationale des chasseurs en 2021. L'objectif est de mettre en place sur le territoire costarmoricain des sites de collecte de déchets, en partenariat avec divers usagers de la nature. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour mener à bien ce projet.

3 questions à Anthony NICOLETTA, chargé de mission à la FNC.

➤ Comment est née l'opération "J'aime la nature propre" ?

Ce dispositif s'inspire de deux opérations déjà existantes, initiées par les chasseurs avec le concours des pêcheurs : "Fleuves et Rivières Propres", dans les départements traversés par la Loire, et "Hauts-de-France Propres". En 2021, la FNC a lancé "JLNP" ; la volonté étant de réunir ces deux opérations en un seul projet d'ampleur nationale, sur une date commune à l'ensemble du territoire.

➤ En quoi cela consiste ?

Il s'agit d'une journée participative de collecte de déchets en milieux naturels. Porté par la FNC, le projet est entièrement financé par l'OFB via le dispositif écocontribution. Au-delà de l'objectif environnemental et pédagogique, la démarche tend à favoriser les échanges entre usagers de la nature, pour mieux vivre ensemble. Entreprises, écoles, associations, collectivités, citoyens... Chacun peut agir à son niveau et s'investir de différentes manières. En tant que chasseur ou responsable d'association de chasse, il y a deux possibilités : organiser un ramassage de déchets ou tout simplement se porter volontaire pour prendre part à l'un d'entre eux, déjà identifié.

➤ Quelle est l'ambition de la FNC pour cette 4^e édition en 2024 ?

Ce doit être le point culminant de cette opération nationale avec la mobilisation de l'ensemble des FDC. Pour renforcer l'impact médiatique autour de cet événement, nous avons opté pour un week-end commun à l'ensemble du territoire national : les 15, 16 et 17 mars. Une importante campagne de communication nationale va prochainement débiter, avec la diffusion d'un spot TV notamment. Dans chaque département, l'objectif est de déployer au moins 20 lieux de ramassage et de mobiliser 1 000 participants.

En Bretagne, l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan participeront également à cette opération. À l'instar de notre département, ils seront financés par le dispositif écocontribution.



Assemblée générale-samedi 29 avril 2023

Rapport moral du Président Yvon MÉHAUTÉ



Chers amis chasseurs,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier de votre présence ce matin, dans cet Espace Roger-Ollivier que nous prête gracieusement la municipalité de Plérin. Vous voir aussi nombreux est un signal fort du dynamisme de la chasse en Côtes d'Armor, et je le dis très simplement : ça fait chaud au cœur.

Je veux aussi remercier les partenaires et élus qui nous entourent. Malgré leurs agendas respectifs chargés, ils ont tenu à nous accompagner aujourd'hui, pour faire le point sur notre activité et ses enjeux.

Oui, l'assemblée générale annuelle est un moment fort pour nous tous. Rassemblés autour de valeurs communes, nous allons, ensemble, considérer le bilan de la saison écoulée, prendre des décisions importantes et réfléchir aux perspectives d'avenir de notre loisir. Je dis bien loisir, et je pèse mes mots. Vous allez comprendre pourquoi.

En faisant lecture de mon rapport moral, je veux justement commencer par m'exprimer sur le devenir de la chasse. À l'heure où notre activité est constamment décriée par les médias, je suis conscient de l'état d'esprit qui plane dans nos rangs.

Sur le terrain, certains sont fatigués de répondre sans arrêt aux critiques et autres jugements parfois agressifs, alors même qu'ils exercent une activité légale. Devoir le rappeler est déjà insoutenable. Cela se traduit, entre autres, par des appels et courriers reçus à la Fédération, mais aussi par les remontées de terrain. Concrètement, la demande est forte de pouvoir s'appuyer sur un modèle d'argumentaire pour expliquer votre passion autour de vous. Expliquer oui, justifier non. C'est toute la nuance que chaque chasseur doit percevoir et comprendre :

aujourd'hui nous sommes là, demain nous le serons encore !

Ne nous laissons pas impressionner par le déferlement médiatique laissant sous-entendre que l'exercice même de la chasse est remis en question. D'ailleurs, s'il n'y a plus de chasseurs, qui va s'occuper de la biodiversité ? Les "anti-tout" donneurs de leçons ? Disons le haut et fort : la chasse, ce n'est pas seulement chasser le gibier en période d'ouverture générale, de septembre à février. Elle nous mobilise toute l'année. Tout cela représente un travail minutieux, bénévole, par amour de la nature. Qui dit mieux ?

Je disais donc : vous demandez des éléments de langage, notamment à travers la revue fédérale ou encore la mise à disposition d' "articles-types" que vous pourriez diffuser dans vos bulletins communaux. À propos, il arrive parfois que la demande émane directement des élus locaux. Soucieux d'informer leurs administrés sur la réglementation, ils s'attachent à créer du lien entre tous les usagers de la nature. Ils ont raison !

Amis chasseurs, j'entends ce besoin d'être épaulé dans la communication, et c'est tout à votre honneur. Vous pouvez compter sur votre Fédération pour vous donner les moyens que vous attendez.

Pour gagner la bataille de l'opinion, il nous faut combattre ce débat stérile dans lequel la chasse est trop souvent enfermée. Vous connaissez cette formule : la chasse n'a pas besoin d'être défendue, elle a besoin d'être expliquée. Elle revient souvent parce qu'elle sonne juste. À nous d'être à la hauteur.

D'autres nous font part de leur découragement face à l'accumulation d'an-

nonces toutes plus négatives les unes que les autres. J'entends par là les menaces qui pèsent sur notre activité : suppression de la chasse le dimanche, interdiction du plomb, interdiction des colliers électriques des chiens... La liste est longue. Face au "harcèlement" de nos opposants, nous devons faire preuve d'une mobilisation sans faille, et nous saisir de tous les moyens à notre portée : consultations publiques, pétitions... Nous en sommes capables.

En parallèle de ces menaces, on nous impose de nouvelles formalités administratives. Par exemple, les chasseurs ont l'obligation de créer un compte SIA pour conserver leur droit à détenir des armes. À propos, le ministère a récemment annoncé le report de la date butoir au 31 décembre de cette année. Cela sonne comme une reconnaissance des difficultés occasionnées par le déploiement du dispositif. Si cette rallonge est une bonne nouvelle, le SIA n'en demeure pas moins une contrainte de plus me direz-vous. Là encore, soyez assurés du soutien de votre Fédération. Nous mettrons tous les moyens en œuvre pour vous accompagner dans cette démarche. D'ailleurs, je vous rappelle la possibilité de prendre rendez-vous au secrétariat pour créer votre compte.

En ces temps difficiles que nous traversons, plus que jamais, la chasse doit faire la démonstration de sa parfaite unité pour contrer les multiples attaques dont elle fait l'objet. Pour faire simple : pas de mobilisation sans union ! En disant cela, mes pensées vont vers ceux qui alimentent une rivalité entre les territoires sur fond de jalousie entre chasseurs. Je vous le dis tout de go : je ne peux pas cautionner ces raisonnements. Nous devons agir en rangs serrés !

Je refuse aussi que nous soyons qualifiés de régulateurs. Maigre résumé de notre rôle, dénué de sens ! Quand vous vous levez le matin pour aller à la chasse, vous partez dans la nature parce que vous aimez vous y retrouver. Vous n'allez pas réguler ! La chasse,

c'est bien plus que cela. Surtout, soyons conscients de la manœuvre de la ministre de l'époque, Madame Bérangère ABBA, d'opposer deux notions - loisir et régulation - avec pour finalité de diviser les chasseurs entre eux. Ce raisonnement sur fond de crise sanitaire ne doit pas laisser des traces, car il nous met en porte-à-faux. Attention à ne pas tomber dans ce piège de l'argument facile : si la chasse est un outil à la régulation, elle est et doit rester un loisir, une tradition avant tout. Le seul point positif, c'est que ce "principe" a mis en lumière le rôle indispensable des chasseurs pour limiter les dégâts dans les cultures agricoles. Fallait-il encore le prouver ?

En parlant de cela, permettez-moi une petite transition, qui je l'espère, ne froissera personne. Si la gestion des espèces n'est pas simple, la gestion des hommes l'est encore moins. La Fédération ne peut pas tout résoudre et force est de constater que certains attendent qu'elle règle leurs querelles de clocher à leur place. Je le regrette et je vais être clair avec vous tous : la Fédération peut vous aider à vous mettre autour de la table pour discuter, mais le motif doit en valoir la peine. Comme je le dis souvent, le pire ennemi du chasseur, c'est le chasseur lui-même. À méditer, donc.

Qui plus est, vous devez être conscient d'une chose : aujourd'hui, la charge de travail qui incombe aux fédérations n'est plus tout à fait la même qu'avant. Tandis que l'Etat nous délègue de plus en plus de missions, nous devons, en parallèle, concentrer nos efforts sur des enjeux de taille : la défense de la chasse dans son ensemble, la capacité à fédérer notre réseau, la communication autour de nos missions et, bien sûr, l'impératif de sécurité. La tâche n'est pas simple et, dans ce contexte, le maître mot est la priorisation.

Je vous le disais, le chasse-bashing est dans l'air et les médias en sont les premiers responsables. On peut, à juste titre, ressentir un sentiment d'injustice. Chacun sait, ici, les nombreux

efforts produits par les acteurs cynégétiques en matière de sécurité. Ils se traduisent en chiffres : en 30 ans, les accidents de chasse ont été divisés par 4. Dans le même temps, le nombre de balles tirées a été multiplié par 5. En clair, les chasseurs sont de plus en plus rigoureux dans leur pratique.

Sur la période 2022/2023, au niveau national, on recense 6 accidents mortels, tous au sein de la communauté cynégétique. 6 morts, c'est 6 de trop, et on voudrait tous qu'il y en ait zéro. Si la presse nous stigmatise, cela ne doit pas faire oublier que la tendance à la baisse des accidents se poursuit partout en France. Les efforts doivent bien évidemment se poursuivre.

Moment difficile de ce rapport moral mais nécessaire, je vais maintenant revenir sur l'accident mortel que nous avons eu à déplorer dans le département cette saison. Le matin du 16 octobre, j'étais sous le choc en apprenant les faits suivants : une femme de 67 ans a été blessée au thorax alors qu'elle accompagnait des chasseurs lors d'une battue aux sangliers à Goudelin. Quelques heures plus tard, j'apprenais que la victime avait succombé à ses blessures.

Quelques mois ont passé, et l'émotion reste vive. Cet accident doit agir comme un électrochoc. J'en appelle à votre responsabilité pour redoubler de vigilance et adopter un comportement irréprochable. Les gestes élémentaires de sécurité doivent être scrupuleusement appliqués, tels des réflexes primordiaux.

Aussi, je demande aux responsables de territoires de n'avoir aucune complaisance envers ceux qui ne respectent pas les consignes, par négligence ou imprudence. De tels drames sont insoutenables. Je ne le répéterai jamais assez, soyez prudents jusqu'au ridicule et sachez que s'abstenir de tirer pour des raisons de sécurité est un acte responsable.

La formation sécurité décennale constitue une bonne piqûre de rappel pour nous tous, indépendamment de l'âge et de l'expérience. D'ailleurs, les retours des participants sont très positifs. Cette formation, nous l'avions anticipée, mais ce n'est pas le seul moyen. Nous réfléchissons encore et toujours à d'autres pistes afin d'améliorer la prévention des accidents.

À propos, je tiens à exprimer ma reconnaissance à l'égard du Conseil départemental. La mise à disposition du massif d'Avaugour Bois Meur à des fins de sensibilisation s'inscrit dans un partenariat efficace et bien ancré. Nous avons bien l'intention d'encourager davantage votre participation aux "chasses-école" qui y sont organisées. Analyser les circonstances à risques pour mieux les prévenir, effectuer un rappel des responsabilités de chacun, préciser les consignes d'organisation d'une battue... Il est primordial d'y consacrer le temps nécessaire. Pouvoir s'appuyer sur un tel "support" est une chance que chaque chasseur costarmoricain doit saisir. J'en profite pour remercier les membres de l'Association départementale des chasseurs de grand gibier, particulièrement investis dans cette mission de sensibilisation aux problèmes de sécurité. Ils se reconnaîtront.

En parallèle, le Schéma départemental de gestion cynégétique est arrivé à échéance le 31 décembre dernier. Nous avons demandé le report de cette échéance à Monsieur le Préfet qui l'a accepté. Pour mener à bien les travaux de rédaction du prochain Schéma, nous avons recruté Julien GESNOUIN en tant que chargé de mission, pour une durée d'un an. Il va prochainement entamer les démarches de concertation avec nos partenaires. Je ne vous en dis pas plus car Julien se présentera à vous un peu plus tard au cours de cette assemblée. Les responsables de territoires seront bien évidemment impliqués dans la démarche de rédaction de ce Schéma. Je peux d'ores et déjà vous dire que la volonté est d'intégrer dans ce document

un volet très important sur la sécurité, avec de nouvelles dispositions opposables aux chasseurs costarmoricains.

Bien entendu, les activités cynégétiques doivent être encadrées. C'est bel et bien le cas, mais le gouvernement a décidé d'aller encore plus loin en annonçant son plan "Sécurité à la chasse 2023". Pour Bérangère COUILLARD, secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, les 14 mesures qu'il contient poursuivent un double objectif : renforcer la sécurité de tous et faciliter la communication entre les usagers de la nature. Si les modalités de leur application restent, pour l'heure, inconnues, j'ai déjà un avis tranché sur certaines dispositions. Obliger les organisateurs de chasse collective à déclarer leurs activités sur une application numérique dédiée est une hérésie. En revanche, favoriser les espaces de dialogue entre usagers de la nature et collectivités territoriales est une nécessité que je partage. Sans m'étendre sur le sujet, je ne vous cache pas mon interrogation quant aux moyens alloués aux Fédérations pour mettre en œuvre toutes ces mesures...

Il est un autre sujet de préoccupation et il pèse directement sur les finances de la Fédération. Il ne vous aura pas échappé que le prix des denrées agricoles s'est envolé et je vous rappelle que ceux-ci servent à fixer les barèmes d'indemnisation. À titre d'exemple, pour le maïs ensilage - culture la plus indemnisée - le barème était de 33 € la tonne en 2020, 43 € en 2021 et 63 € en 2022. Résultat, la facture s'alourdit, alors même que la quantité de dégâts est stable. À propos, l'Etat a accordé une aide aux Fédérations pour contre-carrer l'effet de cette hausse, conséquence de la guerre en Ukraine. C'est déjà ça.

Par ailleurs, l'Etat a également débloqué une enveloppe de 60 millions d'euros pour nous accompagner durant ces trois prochaines années. En parallèle, on espère une vraie réforme du système d'indemnisation. Nous

sommes tous d'accord sur un point : les chasseurs ne doivent plus être les seuls à assumer cette dépense.

Si le grand gibier, dans sa gestion au quotidien, nous occupe beaucoup malgré nous, rassurez-vous, le petit gibier n'est pas en reste. C'est d'ailleurs un axe fort de ce mandat que vous m'avez confié.

Aujourd'hui, tout est en œuvre à la Fédération pour accompagner les territoires qui sont prêts à s'investir. Cela implique un conventionnement avec un diagnostic de territoire, des propositions d'aménagement et de gestion. Il est vrai que cela demande des efforts, du temps. Ceci étant, le service technique est là pour soutenir, encore et toujours, les bonnes volontés. Dans le département, il y a des gens très motivés, j'en suis convaincu et persuadé. Bien sûr, ce travail bénévole doit reposer sur une équipe, et c'est parfois là que le bât blesse...

Après le petit gibier, comment ne pas évoquer l'épisode de grippe aviaire sans précédent auquel nous avons dû faire face ? Il y a eu des impacts sur l'activité cynégétique, et les négociations menées par votre Fédération n'ont pas toujours porté leurs fruits. Qu'on se le dise, nous nous sommes sentis lésés par les mesures sanitaires. Toutefois, nous devons relativiser. Ces impacts étaient minimes quand on pense aux conséquences subies par le monde agricole. Cette crise a profondément marqué les éleveurs qui l'ont vécue. La récurrence des épisodes, l'absence de perspectives, tout ça est compliqué. Et la partie est loin d'être gagnée.

Toujours sur le plan sanitaire, ayons à l'esprit que le spectre de la Peste porcine africaine est malheureusement toujours présent. Notre équipe fédérale s'organise pour se préparer à une éventuelle arrivée de la maladie, en collaboration avec les autres acteurs comme OS Porc Bretagne. Nous devons rester vigilants.



Je voudrais terminer mon intervention en vous parlant de l'événement "Campagne en fête" que la Fédération organise le 11 juin prochain, à Yffiniac.

Conserver la biodiversité, ce n'est pas la mettre sous cloche, mais la gérer par l'utilisation durable des ressources. Cette responsabilité incombe à tous les utilisateurs de la nature. Renforçons cette collaboration sur le terrain et donnons à voir ce qu'est réellement la chasse et ses missions. C'est dans cet état d'esprit qu'est née l'idée d'organiser cette manifestation, en zone péri-urbaine. On peut le voir comme un challenge, car le programme ne reflète pas tout à fait les fêtes de chasse auxquels beaucoup sont habitués, ou comme un tournant dans la stratégie de communication qui doit être la nôtre : s'ouvrir

aux autres, montrer l'étendue de nos compétences et la diversité de nos missions. Un grand merci aux associations de chasse spécialisées qui se retroussent les manches pour faire de cet événement une réussite.

Ce jour-là, portons haut et fort notre fierté d'être chasseurs. Comprenez bien : cet événement doit être une véritable démonstration de force de la chasse costarmoricaine.

Je tiens à remercier tout particulièrement le directeur de la Fédération, Romain PARDOEN, pour ses compétences et son investissement. Merci aussi à l'ensemble des collaborateurs de la Fédération qui ont à cœur de répondre à vos attentes avec une réactivité sans cesse améliorée et le souci d'un "contact adhérent" de proximité.

Enfin, merci aux membres du conseil d'administration qui œuvrent bénévolement à mes côtés, avec l'énergie et le dynamisme dont nous avons besoin.

Chers amis, je compte sur vous, vous pouvez compter sur moi.

Vive la chasse et vive la ruralité !

Merci à tous de votre attention.

ESOD du groupe 2

Nouvel arrêté ministériel

L'arrêté ministériel du 3 juillet 2019 fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) du groupe II est arrivé à échéance le 30 juin dernier. La consultation publique sur le nouveau projet d'arrêté a pris fin le 6 juillet. Alors que nous espérions sa publication au journal officiel aux alentours de la mi-juillet, l'arrêté n'a toujours pas été signé à l'heure du bouclage de votre magazine.

Ce document valide la liste des espèces pour les trois prochaines années, soit jusqu'au 30 juin 2026.

Lors de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) en date du 15 décembre dernier, la Fédération a défendu le maintien du classement des 5 espèces jusqu'alors considérées ESOD en Côtes d'Armor : la fouine, la martre des pins, le renard roux, la corneille noire et la pie bavarde. Il s'agit des seules espèces pour lesquelles la Fédération disposait d'éléments probants et suffisants, en réponse aux critères de classification.

**Le Conseil d'Etat a retiré le putois d'Europe de la liste des ESOD, compte tenu de l'état de ses populations à l'échelle du territoire national. Il est inscrit dans la catégorie des espèces "quasi-menacées" sur la liste rouge des mammifères de France métropolitaine, établie par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).*

Le classement des cinq autres espèces du groupe 2 (la belette, le putois*, le corbeau freux, l'étourneau sansonnet et le geai des chênes) n'a pas été demandé, faute d'éléments suffisants.

En principe, le ministère devrait retenir la proposition du préfet en validant, pour l'ensemble du département et sans restriction géographique, la liste suivante : la fouine, la martre des pins, le renard, la corneille noire et la pie bavarde. Par rapport à l'arrêté ministériel précédent, cela signifie que, **la seule nouveauté porte sur l'extension du statut ESOD de la martre des pins à l'ensemble du département des Côtes d'Armor contre 29 communes auparavant.**

La Fédération tient à remercier les piégeurs assidus dans leur retour de bilan d'activité et particulièrement ceux qui ont fait l'effort de transmettre des constatations de dégâts occasionnés par la faune sauvage.



Martre des pins



La réaction d'Olivier PRIMAS, référent du dossier à la Fédération

"L'amélioration de la collecte des informations par la Fédération, tant au niveau des bilans de piégeage que des constatations de dégâts, a servi à mieux argumenter en faveur de ce classement départemental auprès du ministère. Il convient donc de ne pas relâcher la pression dans ce domaine".

➤ RÉSUMÉ DE LA SITUATION EN BRETAGNE

Classements ESOD du groupe 2 en Bretagne.

Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
Fouine	Renard roux	Fouine	Fouine *
Martre des pins	Corbeaux freux	Renard roux	Martre des pins *
Renard roux	Corneille noire	Corbeaux freux	Renard roux *
Corneille noire	Étourneau	Corneille noire	Corneille noire
Pie bavarde	sansonnet		Pie bavarde

* L'espèce est classée dans l'ensemble du département, à l'exception des îles morbihannaises.

BON À SAVOIR

Le projet d'arrêté prévoit que, dans le département, la fouine et la martre des pins ne peuvent être régulées que par piégeage ; la méthode de destruction à tir sur autorisation préfectorale individuelle ayant été supprimée dans ce nouvel arrêté

"La suppression de cette modalité n'impacte en rien nos possibilités d'intervention. En effet, seule la régulation par le piégeage s'avère appropriée à la capture de ces deux espèces compte-tenu de leurs mœurs essentiellement nocturnes", précise Olivier PRIMAS.

➤ DEUX RÉFLEXES ESSENTIELS

- Le renvoi des bilans de piégeage chaque année.
- La transmission des formulaires "Constatations de dégâts".

Les principales dates à retenir pour la saison 2023

Période, jours de non-chasse, horaires

Période

La période d'ouverture générale de la chasse à tir est fixée pour notre département :

- du dimanche 17 septembre 2023 à 8 h 30 ;
- au jeudi 29 février 2024 à 17 h 30.

Jours de non-chasse

À partir du dimanche 17 septembre 2023 et jusqu'au jeudi 29 février 2024, la chasse à tir est suspendue les mardis et vendredis (à l'exception des jours fériés). Cette mesure ne s'applique pas à la chasse du gibier d'eau quand elle est pratiquée sur le domaine public maritime.

Horaires

Les heures pour la chasse à tir et au vol sont les suivantes :

- du dimanche 17 septembre 2023 au samedi 28 octobre 2023 inclus : 8 h 30 - 19 h 00.
- du dimanche 29 octobre 2023 au jeudi 29 février 2024 inclus : 9 h 00 - 17 h 30.

Ces dispositions horaires ne s'appliquent pas à la chasse :

- à l'approche et à l'affût du renard et des espèces soumises à plan de chasse ;
- de la pie bavarde, de la corneille noire et de l'étourneau sansonnet, organisée sous l'autorité du détenteur du droit de chasse, du président d'association de chasse ou de son représentant dûment mandaté par écrit ;
- du sanglier.

Pour ces trois chasses : 1 heure avant le lever du soleil et jusqu'à 1 heure après son coucher (heures légales de Saint-Brieuc).

Gibier d'eau et oiseaux de passage

Les dates d'ouverture et de fermeture ainsi que les conditions spécifiques de chasse sont fixées par arrêté ministériel.

- **Dates d'ouverture** : arrêté ministériel du 24 mars 2006 modifié.
- **Dates de fermeture** : arrêté ministériel du 19 janvier 2009 modifié.

Gibier d'eau

Prélèvement maximal : 25 oiseaux maximum par nuit et par installation de nuit autorisée.

Les espèces de gibier d'eau peuvent être chassées dans les zones humides dès 2 heures avant le lever du soleil et jusqu'à 2 heures après son coucher.

La chasse de ces espèces est interdite sur le DPM de 8 h 00 à 20 h 00 durant le mois d'août.

Pigeon ramier

Ouverture : dimanche 17 septembre 2023

Fermeture : samedi 10 février 2024

Prélèvement maximal : 20 pigeons par jour

Bécasse des bois

Ouverture : dimanche 17 septembre 2023

Fermeture : mardi 20 février 2024

Prélèvement maximal : 3 bécasses par chasseur et par semaine (quota de 30 bécasses par chasseur sur l'ensemble de la saison)

Grives

Ouverture : dimanche 17 septembre 2023

Fermeture : samedi 10 février 2024



BON À SAVOIR

Un récapitulatif "gibier d'eau" et un autre "oiseaux de passage" sont disponibles sur le site internet de la Fédération (Documents > Arrêtés).

Vénerie sous terre

Blaireau européen

Période normale : du vendredi 15 septembre 2023 au lundi 15 janvier 2024

Période complémentaire : du mercredi 15 mai 2024 au samedi 14 septembre 2024

Renard roux

Période : du vendredi 15 septembre 2023 au lundi 15 janvier 2024

3/2024

Chasse à tir du gibier sédentaire

- Faisan commun
- Faisan vénéré
- Lapin de garenne
- Perdrix

- dimanche 17 septembre 2023
- dimanche 14 janvier 2024

Le faisan commun est soumis à plan de chasse ou plan de gestion dans certaines communes. Pour en savoir plus, consultez l'arrêté préfectoral.



PLAN DE CHASSE

- Lièvre

- dimanche 1^{er} octobre 2023
- dimanche 3 décembre 2023

Apposition d'un bracelet obligatoire.



- Renard

- dimanche 17 septembre 2023
- jeudi 29 février 2024

Rappel : toute personne autorisée à chasser le chevreuil ou le sanglier avant l'ouverture générale peut aussi chasser le renard dans les conditions spécifiques de chasse fixées pour ces deux espèces.

- Cerf élaphe

PLAN DE CHASSE

Ouvertures :

- Jeune et daguet : dimanche 17 septembre 2023
- Biche et cerf : dimanche 15 octobre 2023

Fermeture :
jeudi 29 février 2024

Tir à balle ou tir à l'arc.
Transmission du maxillaire inférieur entier (décharné et propre) sous 8 jours au siège de la FDC22.

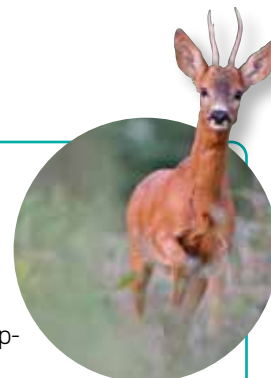


- Chevreuil

PLAN DE CHASSE

- jeudi 1^{er} juin 2023
- jeudi 29 février 2024

Tir à balle, tir à l'arc ou tir au plomb n°1 ou 2.
Du 1^{er} juin au 16 septembre, uniquement à l'approche ou à l'affût.
À partir du 17 septembre, à l'approche, à l'affût ou en battue.



- Sanglier

- jeudi 1^{er} juin 2023
- dimanche 31 mars 2024

L'espèce est soumise à plan de gestion départemental.
Tir à balle ou tir à l'arc.
Du 1^{er} juin au 14 août, uniquement à l'approche ou à l'affût.
À partir du 15 août, à l'approche, à l'affût ou en battue.



Dispositions communes à ces trois espèces de grand gibier :

- Apposition d'un bracelet obligatoire ;
- Déclaration de prélèvement sous 72 h (envoi de la carte T à la FDC22 ou télédéclaration).

○ Ouverture ● Fermeture

Campagne en fête

RURALITÉ - CHASSE - BIODIVERSITÉ

“Campagne en fête”, événement organisé par la Fédération départementale des chasseurs des Côtes d’Armor, s’est déroulé le dimanche 11 juin à l’hippodrome d’Yffniac. Transformé pour la circonstance en lieu d’expositions, d’animations et de rencontres autour de la nature, le champ de courses a vu défilé des milliers de visiteurs tout au long de la journée. Un immense succès pour cette 1^{ère} édition !

La manifestation a mis en lumière notre patrimoine naturel et culturel, invitant tout un chacun à le (re)découvrir au gré des rencontres avec les exposants et autres animations.

La ruralité, la chasse et la biodiversité - thèmes centraux - étaient abordés sous différents formats : randonnée commentée et conférences, expositions, démonstrations, initiations et ateliers pour enfants ont rythmé la journée.

“L’événement “Campagne en fête” est né avec l’idée d’impulser du lien entre tous les usagers de la nature. En tant que chasseurs, nous avons à cœur d’expliquer le sens de ce que nous faisons, de parler de ce qui nous anime au quotidien, de donner à voir l’étendue de nos missions. Rassembler pour dialoguer, encourager le partage de connaissances, apprendre les uns des autres... C’est tout l’esprit



de cette fête pour laquelle les associations de chasse spécialisées du département se sont pleinement investies”, commente Yvon MÉHAUTÉ, président

de la FDC22. Décision prise, les différentes parties prenantes ont redoublé d’efforts pour élaborer un programme à la hauteur des objectifs fixés.





10 000 visiteurs, tous les profils

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la fréquentation a été au-delà des attentes de la Fédération. Avec près de 10 000 visiteurs, le pari est réussi ! Le président tient à effectuer un parallèle avec le Game Fair : *"En trois jours, le plus grand salon de la chasse a accueilli 92 000 personnes. La comparaison est intéressante"*.

"Pour apporter une dimension ludique à notre manifestation, nous avons demandé aux associations de chasse spécialisées de proposer et d'animer des ateliers destinés aux enfants, pour favoriser le partage de connaissances autour de l'environnement. Elles ont parfaitement rempli leur rôle", souligne Sophie MORCET, chargée de communication.

En plus de rassembler les chasseurs, cette journée a grandement favorisé leurs échanges avec des personnes de tous horizons. Les visiteurs se sont montrés curieux, avides de découvertes, comme en témoigne le nombre de participants, non-chasseurs, à la messe Saint-Hubert, à peine une heure après l'ouverture du site. La présence d'équipages de chasse à courre et de sonneurs de trompe a attiré le public, impressionné et réceptif.

Parmi les nombreux sujets abordés à travers le programme, la cynophilie occupait une place privilégiée, allant du défilé de meutes de chiens courants, en passant par la démonstration du travail des chiens de sang, chiens d'arrêt et chiens de troupeau. La présentation de ces activités n'a pas manqué de susciter l'intérêt et les questionnements du public.

Un constat partagé par Camille VIEILLEVILLE, déléguée régionale de l'Association nationale des fauconniers et autoursiers (ANFA). Autre registre donc, mais tout aussi captivant ! Présente avec ses deux buses de Harris et son Faucon lanier, elle a été marquée par l'ouverture d'esprit des visiteurs, quel que soit leur profil : *"Chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, citoyens... Ils ont tous démontré de l'intérêt pour ma passion, sans pré-*

jugés. Beaucoup étaient surpris car persuadés que la chasse au vol n'était plus du tout pratiquée, pensant que cet art, associé à la noblesse, n'avait existé qu'à l'époque des rois. Ensemble, nous avons discuté Histoire et traditions".

À l'Espace Loisirs, le stand animé par Guillaume LE PROVOST, chargé d'éducation à l'environnement à la FDC22, n'a pas désempli de la journée : *"De très nombreuses familles sont venues se tester à la reconnaissance des espèces de notre faune locale. Beaucoup d'entre elles n'étaient pas issues du monde de la chasse, ce qui est très satisfaisant. Nous avons joué notre rôle en initiant les gens à notre biodiversité ordinaire, ce qui a été fortement apprécié"*. Ronan PENGAM et Kim SORIN, tous deux investis dans l'animation à la FDC22, apportaient également leur concours à la tenue du stand.

L'Espace Couvert (hall de l'hippodrome) abritait de nombreuses expositions mêlant des photographes, des peintres, un sculpteur, des vanniers... mais aussi, entre autres, le stand "grand gibier" avec des explications sur la cotation des trophées de chasse ou encore sur la gestion adaptative de la grande faune, mais aussi des quiz invitant les curieux à tester leur maîtrise du sujet, avec plusieurs niveaux de difficulté. Un bon moyen de transmettre des connaissances et de faciliter leur mémorisation (espèces et habitats, vocabulaire...).

**"80 bénévoles
ont permis le bon déroulement
de la manifestation"**

**"Un site de 24 ha consacrés
à la nature dans son ensemble"**

Organisation

Dire que c'est facile serait mentir ! Après avoir défini le lieu pour accueillir cet événement, nous avons dû préparer le dossier de sécurité, attirer de potentiels exposants, trouver des bénévoles pour gérer l'accueil du public, le stationnement, la restauration/buvette, la mise en place des stands, faire des choix pour la restauration (jamais simple), définir une bonne stratégie de communication, la mettre en œuvre et faire en sorte que tout se passe bien. En parallèle, les associations de chasse spécialisées et d'autres structures parties prenantes ont réfléchi à la configuration de l'espace et à l'élaboration du programme.

Bilan

Recueillir l'avis des exposants et des participants est primordial pour améliorer l'organisation générale de la manifestation mais aussi pour évaluer le plan de communication. Un questionnaire de satisfaction a été adressé à l'ensemble des exposants. Les retours obtenus ont été riches d'enseignements et nous saurons en tirer partie. Si les exposants intégrés à l'Espace Immersif, situé près du plan d'eau aux abords de l'hippodrome, re-

grettent l'implantation de leur espace, trop éloigné de l'ensemble, le bilan de la journée reste globalement positif. D'autres éléments logistiques ont soulevé des remarques (files d'attente pour la vente de tickets et accès à la restauration/buvette...) et nous les comprenons. Aussi, nous remercions tous les exposants pour leur implication, et les participants pour leurs nombreux témoignages de remerciements et d'encouragements.

Une suite ?

Ce que nous retenons de cette première édition, c'est bien évidemment l'affluence record. Une chose est sûre, l'engouement du public témoigne du besoin de se reconnecter avec la nature et ça, c'est très positif. Il en faut de la volonté et de la motivation pour porter ce type de manifestation, tant les difficultés peuvent être nombreuses. Mais, ce qui nous

pousse à vouloir reconduire l'opération, c'est que toutes les structures se disent prêtes à poursuivre dans cette voie. Nous devons prendre le recul nécessaire pour envisager une prochaine édition et améliorer ce qui peut l'être.

Merci à tous !



Le témoignage de Stéphane LE ROUX, président de l'AFACCC22

"Pour l'AFACCC22, cette fête aura été une réelle réussite. Les chiens courants étaient venus en nombre, de tout le grand Ouest, pour partager les valeurs de la ruralité qui nous sont chères, avec la foule de visiteurs souvent néophytes. Toutes nos animations ont connu un franc succès. L'infrastructure du site conjuguée à du personnel de bonne volonté nous ont permis de fêter dignement nos 30 ans. Ce rassemblement a donné un nouvel élan à notre association, avec des jeunes motivés pour intégrer le bureau et prendre le relais de ceux qui sont investis de longue date. Je tiens à souligner ma grande satisfaction de voir une telle mobilisation de nos bénévoles. Cela redonne du baume au cœur."



Du côté des non-chasseurs...

➤ Le point de vue d'une famille plédranaise

"Nous sommes venus avec nos deux filles, Lucie, 6 ans et Inès, 10 ans. L'affiche de l'événement et les articles de presse annonçaient la présence de près de 800 chiens. C'est pour cette raison que nous avons choisi d'y participer. Nous avons déjà participé à des fêtes de la nature, notamment celle d'Avaugour Bois Meur qui se tenait le même jour, mais on avait envie de découvrir une autre approche. Le programme de Campagne en fête nous a rendu curieux. Après avoir parcouru les nombreux box de chiens courants, nous avons visité le stand dédié à la fauconnerie. Les explications sur cette pratique étaient très intéressantes. Nos filles étaient fascinées par les ra-

paces. On n'a pas l'habitude d'en voir, surtout d'aussi près et sous un angle différent de celui du spectacle. On a été impressionnés, entre autres, par la spécificité de chaque oiseau pour chasser des gibiers qui lui sont adaptés. On a aussi apprécié la démonstration du travail des chiens de troupeau et surtout l'Espace Immersif. On y a passé un bon moment tous les 4, notamment autour de l'initiation au tir à l'arc. L'archer qui nous accompagnait était très pédagogue. Il a pris le temps de l'explication et de la transmission. En un mot, une très belle journée".

Amélie et Damien.

➤ Aux côtés des associations de chasse spécialisées du département, d'autres structures ont rejoint l'initiative.

- L'ONF Bretagne informait les visiteurs sur les métiers de la forêt, leur gestion durable, la biodiversité des forêts bretonnes, la production de bois et le changement climatique.
- La FDSEA des Côtes d'Armor proposait une sensibilisation au "Manger français". *"Nous sommes vraiment très satisfaits des échanges que nous avons eus tout au long de la journée. De prime abord, les visiteurs étaient surpris de notre présence. Au fil des discussions, nous avons pu toucher un public de consommateurs tout en insistant auprès des agriculteurs sur l'importance d'entretenir des relations avec les chasseurs de leur territoire. Nous ne nous attendions pas à un tel élan ; c'est une grande sa-*
- L'association locale de randonneurs d'Yffiniac, Les Traîne-Savates, proposait une randonnée aux abords du site, au cours de laquelle les marcheurs ont bénéficié des explications de David ROLLAND, chargé de mission "Habitats et biodiversité" à la FDC22. Le circuit a permis de sensibiliser le groupe de participants à la nécessité d'assurer une gestion durable des haies, pour favoriser l'accueil de la biodiversité.

tisfaction d'avoir pu montrer la collaboration qui nous unit à la FDC22 et de faire passer des messages", témoigne, ravie, Véronique GROT, présidente de la section "Viande bovine" à la FDSEA.

Nous tenons à remercier chaleureusement Saint-Brieuc Armor Agglomération, la société des courses, la commune d'Yffiniac, les partenaires, les exposants et les bénévoles pour leur soutien, leur enthousiasme et leur implication : un immense merci pour cette belle édition !



Campagne en fête





Retour du loup

Le point sur la situation

Depuis près d'un an, le loup est officiellement de retour en Bretagne. Dans le département, le sujet interroge et fait réagir. Beaucoup disent l'avoir vu. Où sa présence est-elle réellement avérée ? On fait le point.

> LE LOUP DANS LES CÔTES D'ARMOR

À ce jour, seules deux observations ont été confirmées dans le département depuis le début de l'année : la première en date du 7 janvier sur la commune de Ploubezre, la seconde le 5 mai sur la commune de Pordic. Dans chacun de ces deux cas, le service départemental de l'Office français de la biodiversité (OFB) a validé que l'individu observé était bien un loup.

Une première prédation sur une brebis a également été enregistrée en janvier dernier à Plévin. Après analyse, l'OFB a confirmé que l'animal tué avait bien été victime d'une attaque de loup.

D'autres signalements ont été effectués mais ils n'ont pas été confirmés par les agents de l'OFB.



Capture écran de la vidéo du loup observé à Pordic.

> OBSERVATION OU ATTAQUE DE LOUP : QUE FAIRE ?



Toute observation visuelle d'un animal ressemblant à un loup doit être communiquée au service départemental de l'OFB, le plus tôt possible. Si vous disposez d'une photo et/ou d'une vidéo, contactez le service par téléphone (02.96.33.01.71) ou par mail (sd22@ofb.gouv.fr). Une permanence téléphonique est assurée les week-ends.

Nb. : L'observation d'empreintes et/ou de déjections ne peut conduire à une analyse permettant l'authentification de l'animal.



Si un animal vient de subir une attaque pour laquelle vous suspectez la responsabilité du loup, contactez immédiatement le service départemental de l'OFB (coordonnées ci-dessus) et le service environnemental de la DDTM par téléphone (02.96.62.47.62 ou 02.96.62.47.19) ou par mail (ddtm-se-nf@cotes-darmor.gouv.fr) en indiquant :

- vos nom et prénom ainsi que vos coordonnées téléphoniques
- la commune et le lieu-dit où le dommage a eu lieu
- le nombre d'animaux blessés et/ou tués
- toute information que vous jugez utile d'apporter.

Si possible, faire en sorte de protéger la carcasse de l'animal sans la déplacer (la couvrir avec une bâche par exemple).

Les samedis, dimanches et jours fériés, vous pouvez joindre le personnel d'astreinte de la DDTM au 06.24.33.38.40

Massif d'Avaugour Bois Meur

Participez à une battue

Depuis 2005, la FDC22 détient le droit de chasser sur le massif d'Avaugour Bois Meur (situé majoritairement sur la commune de Saint-Péver), propriété du Conseil départemental. Dans le cadre de la convention partenariale associée, la Fédération encourage ses adhérents à participer à des journées de chasse au grand gibier. La démarche s'inscrit dans une volonté de sensibilisation des chasseurs costarmoricains à la sécurité (notamment les responsables de battues et les chefs de ligne).



De l'accueil des participants jusqu'au debriefing, ces journées ont vocation à illustrer une "chasse modèle" dont chacun doit s'imprégner. Ces battues sont encadrées par des bénévoles de l'Association départementale des chasseurs de grand gibier.

Ces dernières années, la participation est en baisse. Les remontées de terrain laissent à penser que la communication sur le sujet doit être améliorée (existence du partenariat, modalités d'inscription). La Fédération se saisit alors de l'opportunité du magazine pour inciter tous ses adhérents à franchir le pas dès cette saison !

Pour 2023/2024, le plan de chasse maximal à réaliser dans le massif est de 22 chevreuils et 10 cerfs. Les premières dates seront consacrées uniquement à la chasse du cerf.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- > Ouvert à tous les chasseurs ayant validé leur permis dans les Côtes d'Armor pour 2023/2024
- > Gratuit
- > 40 postés maximum par battue (annulation si moins de 20 inscrits)
- > Journée continue (casse-croûte au poste)
- > En cas de prélèvement(s), la venaison sera partagée entre participants.
- > Cerf : tir à balle ou à l'arc.
- > Chevreuil : tir à balle, à plomb ou à l'arc.

INSCRIPTION

- Deux possibilités :
- > Par mail : kim.sorin@fdc22.com
 - > Par téléphone : 02 96 74 74 29

Indiquez la date de votre choix et vos coordonnées complètes.
Si votre inscription est retenue, vous recevrez une confirmation de la FDC22.

CALENDRIER DES BATTUES



OCTOBRE 2023
Jeudi 26 octobre 2023*
Lundi 30 octobre 2023*
NOVEMBRE 2023
Jeudi 2 novembre 2023*
Lundi 13 novembre 2023
Jeudi 23 novembre 2023
Lundi 27 novembre 2023
DÉCEMBRE 2023
Jeudi 7 décembre 2023
Lundi 18 décembre 2023
Jeudi 28 décembre 2023*
JANVIER 2024
Jeudi 4 janvier 2024*
Lundi 8 janvier 2024
Jeudi 18 janvier 2024
Lundi 22 janvier 2024
FÉVRIER 2024
Jeudi 1 ^{er} février 2024
Lundi 5 février 2024
Jeudi 15 février 2024
Lundi 19 février 2024
Lundi 26 février 2024*
Jeudi 29 février 2024*

* Vacances scolaires

Dans le cadre de cette rubrique, nous vous proposons de publier vos plus beaux clichés : photos animalières, instants de chasse, paysages... Pour la revue d'avril, envoyez vos photos en bonne définition à sophie.morcet@fdc22.com avant le 30 janvier 2024.



Cerf élaphe par Michelle LE RAT - Souvenir d'un acte spontané, lors d'une chasse à courre en forêt de Loudéac, avec le Rallye de La Hardouinais. Suivant son instinct, le cerf a rejoint la rivière du Lié, au Vaublanc, sur la route de Plessala à Plémet.



Ragondin par Thomas BAYARD - Un soir, alors qu'il allait s'installer à un affût pour photographier le renard, le chasseur a croisé sur sa route ce ragondin. Il a pu l'observer à environ 5 mètres et le photographier à sa guise, sans troubler la quiétude du moment.



Brocard par Dylan CHATON - Lequel des deux sera vu en premier ? Alors qu'il examinait une jolie vallée devant lui, le jeune chasseur s'est retourné brièvement. Il était lui-même observé par ce brocard, situé à moins de 20 mètres.



Sanglier par Camille HUBERT - Face à face inattendu, capté par un jeune photographe de 15 ans. Bravo ! En pleine sortie photo, le jeune s'est arrêté après avoir entendu un bruit de craquement dans les feuilles. À cet instant, il aperçoit l'animal, à l'allure non craintive. Intrigué, le photographe est resté statique tout en déclenchant son appareil pour captiver la rencontre fortuite.

La FDC22 remercie l'ensemble des chasseurs ayant soumis leurs clichés dans le cadre de cette rubrique. La sélection n'est pas toujours facile. Les photos qui n'ont pas été retenues sont susceptibles de paraître dans un prochain numéro.



Nous recevons de nombreuses photos représentant des cerfs et chevreuils. Idéalement, nous souhaiterions varier les clichés et les thématiques.

- **Mon permis de chasser est perdu ou détérioré. J'ai formulé une demande de duplicata auprès de l'OFB. En attendant de le recevoir, puis-je chasser ?**

En action de chasse, le chasseur doit obligatoirement être porteur de son permis de chasser (original ou duplicata), de sa validation et de son attestation d'assurance. Depuis janvier 2023, l'OFB délivre un "certificat de demande de duplicata valant permis de chasser provisoire". Ce document est valable 2 mois à compter de sa date d'édition. Cela vous permet d'être en règle pour chasser, avant l'obtention de votre duplicata, pendant une durée de 2 mois maximum. Ce certificat doit être présenté en cas de contrôle.

- **Les veneurs doivent-ils être titulaires du permis de chasser validé ?**

Les veneurs qui portent simultanément le fouet et la trompe ou une arme sont considérés en action de chasse. Ils doivent par conséquent être titulaires du permis de chasser validé. Les suiveurs à cheval, en vélo ou à pied ne sont pas considérés en action de chasse. Par conséquent, ils ne sont pas tenus d'être en possession d'un permis de chasser validé.

- **L'attestation de chasser accompagné est-elle valable pour la vénerie, la chasse à l'arc et la chasse au vol ?**

Oui, les règles de la chasse accompagnée sont également applicables pour pratiquer ces modes de chasse.

- **Je suis chasseur mais je n'ai pas validé mon permis cette année. Dois-je créer un compte SIA ?**

Oui, si vous détenez des armes. Le SIA est un dispositif indépendant de la pratique active.

- **Je chasse uniquement avec un "vieux fusil", dois-je créer un compte SIA ?**

Les armes à canon lisse à un seul coup par canon, acquises avant le 1^{er} décembre 2011, ne sont pas soumises à l'obligation de déclaration et donc de création de compte SIA. Toutefois, cette démarche est encouragée. En effet, si vous souhaitez un jour céder, vendre ou faire réparer ce type d'arme, vous devrez avoir créé votre compte SIA.

- **Parmi les armes que je possède, certaines résultent d'un héritage familial. Je n'en ai pas l'utilité mais je souhaite les conserver. Dois-je créer un compte SIA "héritier" pour les déclarer ?**

Non. Dès lors que vous possédez un permis de chasser, vous devez renseigner vos armes dans le râtelier numérique de votre compte SIA "chasseur" (surtout, ne pas créer de compte SIA "héritier"). Vous avez la possibilité de mentionner le fait qu'il s'agit d'un héritage.




SPÉCIALISTE DE LA CHASSE & DU TIR SPORTIF





400 m² d'espace de vente

Expédition sous 24H/48H

+ 1000 ARMES en stock !

www.armurerie-gilles.com

ZI Route de Domfront - BP 52 - 61101 FLERS cedex FRANCE
Tél. 02 33 66 56 29 - contact@armurerie-gilles.com

Horaires d'ouverture du magasin : Du mardi au vendredi 9h-12h / 14h-19h • Samedi : 9h-12h / 14h-18h / Fermé les jours fériés





L'ATELIER DU FUSIL

CARHAIX-PLOUGUER(29)

PLAINTEL(22)



CARHAIX / PLAINTEL

10%

de remise
sur tout le
magasin *

* hors promotion
en cours du 4
au 9 septembre
2023

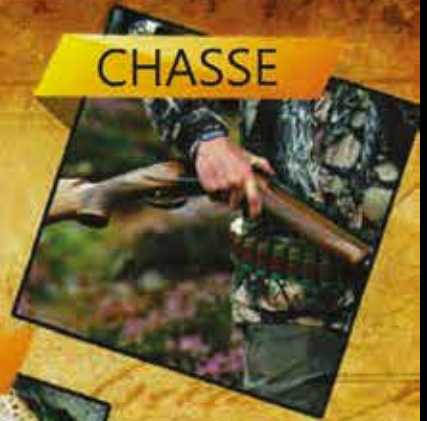
**Un buffet sera
organisé le
vendredi 8
septembre à
partir de 17h**

SANGLIER COURANT

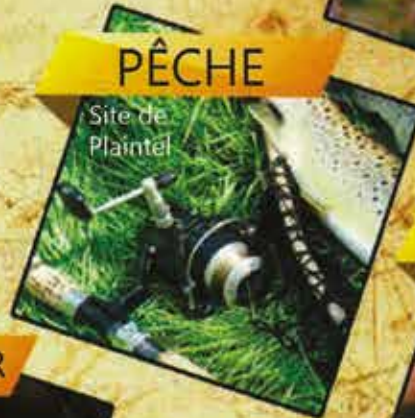
Sur rendez-vous Site de Plaintel

20 rue du docteur Menguy
29270 Carhaix-Plouguer
02 98 93 02 08
atelierdufusil@gmail.com

CHASSE

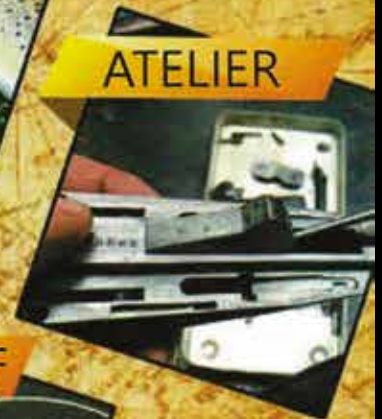


PÊCHE



Site de
Plaintel

ATELIER



TIR SPORTIF



TUNNEL DE TIR

Site de
Plaintel



Zone du Grand Plessis
22940 Plaintel
02 96 32 59 18

atelierdufusil@gmail.com